



Session de test d'entrée en formation ATE

CRE organisateur : Normandie

Lieu : FE du Bois Belloir – 27390 Montreuil l'Argile

Date : 20 décembre 2010

Renseignements candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de licence :

Adresse :

Tél :

Email :

Pièces à joindre	Contrôle
Photocopie de la pièce d'identité	
Photocopie de la licence fédérale en cours de validité	
Photocopie du Galop 6 de cavalier s'il n'apparaît pas sur la licence	
Attestation de réalisation d'une randonnée de 7 jours minimum ou photocopie du Brevet fédéral de Randonneur de bronze délivré par la FFE	
Photocopie de l'attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, ou de l'attestation de suivi de la Prévention et Secours Civique niveau 1, PSC1.	
Chèque d'inscription de 54 € à l'ordre du CRTE Normandie	

Pour les candidats ayant 2 UC manquants à repasser : coût d'inscription 44 €

Pour les candidats ayant 1 UC manquant à repasser : coût d'inscription 34 €

- J'emmène mon propre cheval (accompagné de son livret à jour)
- Je souhaite que l'on mette à ma disposition un cheval pour le test d'entrée (coût de la location à la charge du candidat de 30 €, à régler sur place)

Date et signature du candidat :

Session de test d'entrée en formation ATE

Région : Normandie

Date : 20 décembre 2010

Lieu de la session : FE du Bois Belloir – 27390 Montreuil l'Argile

Heure de convocation : 9h30

Information complémentaire : le candidat devra prévoir son déjeuner

Pour pouvoir entrer en formation l'élève doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation qui est un examen. Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit :

- être titulaire de la licence fédérale en cours de validité,
- avoir 18 ans révolus,
- être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de tourisme équestre ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,
- totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du Brevet fédéral de Randonneur de bronze délivré par la FFE,
- être détenteur de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, ou de l'attestation de suivi de la Prévention et Secours Civique niveau 1, PSC1.

Le test d'entrée comporte 3 Unités capitalisables / UC :

- A. UC 1 – Test technique à cheval
- B. UC 2 – Parcours d'orientation pédestre
- C. UC 3 – Entretien de motivation